



Demande de résiliation PARFIP

Par **ischia**, le **13/02/2013** à **12:24**

bonjour à tous,

j'ai un problème avec PARFIP car j'ai signé en 01/2012 un contrat avec XXX pour la construction d'un site mais le site ne m'a rien rapporté aucun client depuis. contrairement à ce que m'avait dit le commercial.

Je dois arrêter mon activité car CA trop faible et après avoir appelé PARFIP ils m'ont dit que je devais payer la totalité soit encore 4000 euros (j'ai déjà payé 2000)

N'ayant aucun bien, ni de salaire, que puis-je faire pour résilier ce contrat ?

merci pour vos réponses.

Par **Jean Robert 14**, le **15/04/2013** à **13:42**

J'ai eu exactement le même problème avec XXXX. J'essaie de remonter la pente suite à la vente de mon commerce et n'ai pu pour l'instant m'occuper d'eux. Mais je suis bien décidé à contacter la represson des fraudes pour les avertir de ce système abusif. Peut être peut on faire des démarches ensemble. Moi ils m'ont pris 3000€ sur la vente de mon commerce. J'ai ces gens en horreur...

Par **ischia**, le **16/04/2013** à **19:15**

J'ai déposé le bilan mais regardez les conseils judicieux de "bienheureux " sur le forum.

Bien à vous !

Par **moisse**, le **26/11/2014** à **10:05**

Bonjour,

[citation]Je contacte mon assurance pour avoir mon droit à l'assistance juridique par le biais de mon assurance habitation. [/citation]

Votre contrat MRH ne garantit pas les évènements survenant lors de votre activité professionnelle (MRH signifie multirisques habitation vie privée).

Il serait donc étonnant d'avoir une bonne fin. Par contre si vous avez souscrit une assurance en responsabilité professionnelle, il est possible qu'une disposition d'aide juridique existe.

Par **moisse**, le **27/11/2014** à **09:07**

Pour quoi faire ?

Vous devriez plutôt consulter un avocat.

Par **ischia**, le **27/11/2014** à **14:30**

Bonjour

Si vous ne payez pas d'impôts vous pouvez vous adresser à la maison des avocats . c'est gratuit.

Par **maçon**, le **23/01/2015** à **11:38**

Bonjour ,moi aussi je suis fait avoir avec leur beau contrat de suivie de mise à jour et etc ,mais rien au boue et de plus il prélevai deux fois le montant sur certain moi ,une arnaque totale

Par **accordeco**, le **23/02/2015** à **20:45**

Bonjour, j'ai contacté XXXX, ils ont modifié la mise en page comme je leur ai demandé, ils ont mis le livre d'or, et m'ont permis d'avoir une plus grande galerie de photos. Maintenant, j'ai un site plus intéressant. Il suffit juste de leur demander.

Je retire ce jour les commentaires négatifs sur eux.

Par **Anne29**, le **02/04/2015** à **23:46**

Bonjour,

Je viens de signer un contrat chez XXX ce jour même, mais finalement je souhaite me rétracter. Je viens de voir que ça risque d'être compliqué.

Je suis auto-entrepreneur mais pas en activité principale du coup je ne sais pas si ça change quelque chose !

J'aimerais trouver une solution pour pouvoir arrêter tout !

quelqu'un pourrait il m'aider?

Sachant que je n'ai donné qu'un chèque pour les frais de dossier, et il ne possède pas mon RIB.

De plus ils n'ont pas vérifié ma solvabilité ce que je trouve étrange !

Que puis je faire ?

Par **accordeco**, le **03/04/2015** à **13:06**

Bonjour Anne29, écrivez vite une lettre recommandée avec accusé de réception, vérifiez avant dans votre contrat votre délai de rétractation (très court).

Bon courage.

Mme PHILIPPE